

# Bonjour, M'sieur l'Maire

## Les maires de Monnaie

L'année 2007 s'annonce être une période électorale chargée dans l'hexagone : Présidentielles, Législatives... Les consultations nationales vont s'enchaîner pour le plus grand bonheur des éditorialistes. Mais que Messieurs les Maires se rassurent : ils auront un sursis car les Municipales, prévues aussi cette année là, ont finalement été repoussées en 2008 ! Un délai qui nous laisse le temps de revenir sur l'histoire du premier magistrat de la commune, depuis la création de ce mandat en 1789 jusqu'à nos jours. Difficile cependant en quelques pages de retracer la personnalité et l'œuvre de la bonne vingtaine de maires qui se sont succédés à Monnaie durant plus de deux siècles ! Nous avons donc choisi, cette année, de limiter cette étude à ceux qui ont exercé cette fonction municipale de la Révolution à la Belle-Epoque, laissant pour la prochaine publication les élus des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles

### Les maires de Monnaie de 1789 à nos jours

1789-1790	Jean-Jacques DUNOYER
1790-1791	Michel DELAHAYE
1791-1792	Sylvain ROUAULT
1792-1793	Honoré GARNIER
1793...??	Sylvain ROUAULT
1799-1803	COUTELLE de la TREMBLAYE
1804-1808	Honoré GARNIER
1808-1855	Antoine-Marie-Adrien de LONLAY
1855-1868	Adrien de RUSSON
1868-1870	BENARDEAU (1)
1870-1871	François LEBRETON
1871-1911	Alfred TIPHAINE
1911-1914	Germain VIVET
1914-1940	Désiré NOURRISSON (2)
1940-1945	Paul PICARD (3)
1945-1959	Basile LIZE
1959-1971	Jean DUTHOO
1971-1975	Roger BOUCHAUVEAU
1976-1983	Gérard AULAGNIER
1983-1992	Jean-Marc BLAISE
1992-1995	Michel CALAND
1995-2001	Jean-Claude BODET
2001-	Eugène MUSSET



(1) Maire par intérim en remplacement d'A. de Russon, démissionnaire.  
(2) Adjoint assurant les fonctions de Maire de 1914 à 1919, puis Maire.  
(3) Maire par délégation de 1940 à 1944, puis Maire.  
Cette liste a été établie à partir de celle qui figure dans la salle des mariages de la Mairie de Monnaie, avec cependant quelques modifications à confirmer (orthographe des noms, dates des mandats...). La période révolutionnaire est assez incertaine à partir de 1793. De plus la disparition des registres de délibérations du Conseil municipal de 1796 à 1850 rend les vérifications plus difficiles.

### Du syndic au maire de village

#### La naissance d'une fonction sous la révolution

#### Maires et syndics sous l'Ancien Régime

En 1789, le premier grand événement qui met fin à l'Ancien Régime et transforme les anciennes institutions est la réforme de l'administration locale. Une vraie « Révolution » pour tous les petits bourgs du royaume de France ! Jusque là « paroisse » gérée par un « syndic » choisi par l'assemblée des habitants, Monnaie devient une « commune » dont le personnage principal porte désormais le nom de « maire » et qui est élu par la population. Et comme le pouvoir doit « se donner à voir », il est très vite doté d'un costume, signe distinctif et honorifique d'une fonction prestigieuse : la loi du 19 avril 1790 impose aux maires le port d'une écharpe tricolore, attachée d'un nœud et ornée d'une frange de couleur d'or.

Héritage de la Révolution ? Faux, car le titre de « maire » est bien plus ancien qu'on ne le croit. Dès le XII<sup>e</sup> siècle dans certaines villes le major ou maior est un homme puissant, doté d'attributions financières et militaires importantes, et généralement choisi par l'autorité supé-

rieure (duc, comte ou roi) parmi les notables de la cité. Le système se généralise progressivement et Louis XI, pour mieux contrôler les grandes villes du royaume, tend à leur imposer des hommes à sa convenance. Le meilleur exemple est la création, en 1462, dans sa bonne ville de Tours du « mairat » et de l'échevinage : « Les habitants de Tours éliront tous les ans un maire et 24 échevins à vie... Le maire ainsi que les échevins seront anoblis... ». Le premier maire de Tours fut un certain Jean Briçonnet.

Rien de similaire cependant pour les communautés rurales qui, elles, pendant tout l'Ancien Régime, sont gérées par un syndic. Contrairement au maire, ce n'est pas un magistrat public (il n'a pas le pouvoir d'authentifier les délibérations prises en sa présence), et bien qu'élu par la communauté des habitants (réduite en fait à un petit nombre de personnes), il n'a aucun prestige. Sa charge est pourtant assez lourde : comme le note l'historien Albert Babeau, c'est avant tout l'homme de la commune, en tant que tel, c'est lui qui provoque la

réunion des assemblées, gère les deniers de la communauté, garde les archives, défend les intérêts des habitants. Mais il devient aussi au XVIII<sup>e</sup> siècle l'homme de l'administration chargé de tâches ingrates et peu populaires comme la collecte des impôts, la répartition des corvées, l'entretien des chemins, la levée de la milice... Mal rémunéré, menacé en plus de payer des amendes en cas de négligence, le syndic est constamment coincé entre les ordres donnés par l'intendant, représentant du pouvoir royal, et les exigences du seigneur qui tient à garder la mainmise locale. Ne possédant aucune attribution de police, son autorité est non seulement sans cesse menacée, mais aussi très précaire puisque la durée de ses fonctions est ordinairement de trois ans, voire même parfois d'une seule année, bien que souvent prolongée car personne ne se précipite pour prendre la relève.

On comprend dans ces conditions pourquoi cette charge est peu courue, voire même considérée comme une véritable corvée à laquelle on cherche à se dérober. En 1780, le sieur Tonnelé,

maître en chirurgie et syndic de Monnaie depuis 1776 doit demander 4 ans plus tard à l'intendant de la généralité de Tours d'être relevé de ses fonctions car il ne souhaite plus les conserver... mais curieusement les administrés ne semblent pas pressés de le remplacer. Il faut donc réunir « le général des habitants » en mai 1780, constitué de 24 personnes considérées comme « faisant la plus grande et saine partie des dits habitants » du bourg, et cette honorable assemblée finit tout de même par élire un nouveau syndic en la personne du sieur André Chenu, marchand de bois.

#### Réformes et Révolution : l'élection des municipalités

Ces dysfonctionnements, mais aussi la complexité des systèmes de représentation municipale sous l'Ancien Régime, inspirent une première réforme en 1787, soit deux ans avant la Révolution. Un édit uniformise l'administration de toutes les communautés, même les plus petites. Il est basé sur le principe de l'élection par les habitants d'un corps municipal, mais le suffrage est censitaire : il faut être âgé d'au moins 25 ans et payer un minimum d'impôts pour pouvoir voter puisque seuls ceux qui règlent au moins 10 livres d'impositions participent aux élections ; il faut même en acquitter un peu plus (au moins 30 livres) si on désire être éligible, c'est-à-dire élu au sein de la municipalité. La sélection se fait par l'argent.

Il est précisé que le corps municipal est composé d'un syndic et de plusieurs membres dont le nombre est proportionnel à celui des habitants. Le curé et le seigneur en sont membres de droit. Cette réforme est suivie d'élections et c'est M<sup>r</sup> Louis Piedor, notaire royal à Monnaie, qui devient syndic. Le Conseil municipal, en plus du syndic, est composé de douze membres : Monsieur de Lonlay, seigneur, Petibeau, curé, Billard André, Foussereau Jean, Pineau François, Delahaye Michel, Richer René, Bellanger Jean, Lemarié Jean, Mignot François, Leroux Jacques et Garnier Honoré, greffier.

En 1788, une circulaire prescrit la tenue de registres de délibération et la réunion hebdomadaire du corps municipal avec l'obligation d'avoir un lieu pour délibérer tranquillement et conserver les archives. Effectivement les assemblées jusque là se faisaient à la sortie de la messe, devant la porte de l'église, à l'abri du porche ou d'un gros arbre.

Donc à la veille de la Révolution, les bases de l'organisation des municipalités sont déjà jetées, et les mairies, même si elles ne sont pas encore construites, sont à l'état embryonnaire.

Avec la Révolution triomphe le principe selon lequel désormais en France

chaque ville, bourg et village doit avoir une municipalité composée d'officiers choisis par les habitants. Dans la foulée 44.000 municipalités sont mises en place à travers le royaume. Elles correspondent pour la plupart aux anciennes paroisses. On s'empresse de mettre en place la nouvelle organisation municipale définie par l'Assemblée Constituante le 14 décembre 1789. Elle reprend les principes de l'édit de 1787 : le suffrage censitaire est maintenu, mais tout de même considérablement élargi puisque le minimum d'imposition requis est désormais ramené à 3 livres, soit le salaire de trois journées de travail.

Si bas que soit le cens, cette condition exclut tout de même de la vie politique les habitants les plus pauvres, assez nombreux à Monnaie, et bien sûr les femmes qui n'obtiendront le droit de vote qu'un siècle et demi plus tard. On évalue à environ seulement 220 personnes le nombre de « citoyens actifs », c'est-à-dire appelés à choisir les nouvelles autorités locales, ce qui ne représente que le cinquième de la population du bourg(1). Même en 1789, on est encore loin du suffrage universel !

Le premier scrutin municipal ne se fait pas attendre à Monnaie. Le dimanche 31 janvier 1790, tous les habitants du village sont convoqués comme à l'accoutumée « devant l'église paroissiale, à l'issue de la grand messe, la cloche tirée pour rassembler le plus grand nombre d'habitants ». Ce jour là 144 personnes participent aux élections et c'est M. Jean-Jacques Dunoyer qui est élu maire avec une majorité écrasante (132 voix). Ce n'est pas n'importe qui : né à Saint-Christophe en 1749, il a poursuivi des études de Droit à Paris ; il est avocat au Parlement et propriétaire à Monnaie. On nomme également cinq autres personnes pour former le Conseil municipal. La plupart sont des paysans aisés, des artisans ou des commerçants, tels Jean Lemarie, laboureur aux Belles Buries, ou Jean Brault, meunier de Madère. Le Conseil comprend également douze « notables » qui ne se réunissent avec les autres membres de la Municipalité que pour les affaires importantes, l'ensemble constituant alors le Conseil général de la Commune. En l'an XII, soit 15 ans plus tard, il dresse le bilan suivant de son mandat : « En 1789 j'ai été élu Maire à Monnaie, ou j'ai eu le bonheur d'entretenir la paix et le bon ordre, pendant que j'en ay rempli fonctions ».

Mais l'euphorie populaire est de courte durée. Dès 1791, on assiste à une dégradation des rapports entre les habitants. A plusieurs reprises, les membres de la Municipalité se plaignent de ce que certains citoyens ont proféré des insultes à leur égard, alors qu'ils étaient « en fonction et revêtus de leurs échar-

pes ». Il y a des tensions à l'intérieur même de la Municipalité : le 27 février 1791, le maire accuse le procureur de retarder les ordres venus du département en courant au-devant des messagers chargés des paquets.

L'enthousiasme manifesté au départ pour les élections s'effrite ; on assiste peu à peu à un désintérêt de la population pour les scrutins qui reviennent trop souvent. Les municipales ont lieu tous les ans, entrecoupées d'élections partielles et de nombreux votes (nomination du juge de paix, d'électeurs...). Au fil du temps, le nombre des votants diminue régulièrement. Dès août 1790, il faut retourner aux urnes car le maire, Maître J. J. Dunoyer a dû remettre sa démission après sa nomination comme administrateur du département. Il n'y a déjà plus que 83 votants et c'est Michel Delahaye, propriétaire, qui est élu avec 57 voix.

L'année suivante, les habitants reportent leurs voix sur Sylvain Roualt, fabricant en laine. Enfin, quand en décembre 1792 Honoré Garnier, marchand mercier, est élu pour le remplacer, il ne reste que 47 votants ! Le nombre de candidats aux fonctions municipales suit à peu près la même évolution. Avec les années, il devient même difficile de trouver de nouveaux administrateurs. On peut se demander si Honoré Garnier, élu pourtant à la majorité absolue le 2 décembre 1792, souhaitait vraiment remplir cette fonction, car une semaine après, il faut organiser un deuxième scrutin. Mais l'électorat lui reste fidèle, et il est à nouveau proclamé maire, bien que n'ayant pas assisté au vote. Un mois plus tard, pour des raisons que l'on ignore, il faut lui substituer Sylvain Roualt, déjà maire l'année précédente. Ce jour-là (6 janvier 1793) 25 personnes seulement se sont présentées au vote ! Nous sommes alors au cœur de



Un maire sous la Révolution, gravure de Labrousse (vers 1795/1800). Musée Carnavalet, Paris

(1) Monnaie, à la veille de la Révolution, compte environ 280 feux, soit l'équivalent d'environ 1200 habitants.

la Terreur et il est chargé d'une perquisition chez le citoyen de Lonlay aux Belles-Ruries qui n'est autre que l'ancien seigneur de Monnaie. C'est la traque aux traîtres et ennemis de la République.

Un peu plus tard, le 10 Nivose An III (31 décembre 1794), lors du renouvellement de la Municipalité, on ne trouve aucun candidat pour assurer les différentes fonctions. Sollicité à nouveau pour être maire de la commune, J. J. Dunoyer refuse poliment, invoquant son éloignement du bourg et ses autres responsabilités. En fait la tourmente révolutionnaire l'a amené à quitter la vie politique en juillet 1792 pour se consacrer à l'agriculture et à l'administration de ses biens. Quant à Honoré Garnier (toujours lui!), il décline la fonction d'officier national pour des raisons familiales (« *il a trois enfants hors d'état de pouvoir gagner leur vie* ») et professionnelles (« *il n'est point chez lui la majeure partie du temps* »). Voilà sans doute la véritable explication de cette défection générale : les braves gens de Monnaie sont plus préoccupés par les soucis de la vie quotidienne que par des débats politiques qui font perdre beaucoup de temps et ne semblent rien apporter, sinon des ennuis. Surtout à partir de 1792.

## Les maires de Monnaie de 1801 à 1911

*Une belle longévité administrative*

Trois maires seulement se partagent la fonction pendant plus d'un siècle (1) à Monnaie... Des maires inamovibles, qui restent en fonction pratiquement jusqu'à leur décès. Bel exemple de continuité municipale ! Autre point commun entre ces notables modéniens : leur origine « exotique » puisque deux d'entre eux sont nés hors métropole, dans les îles lointaines de l'ancien Empire colonial français, devenues aujourd'hui les Dom-Tom : Antoine de Lonlay, originaire de la Martinique, et Alfred Tiphaine natif de l'île de la Réunion.

### Antoine Marie Adrien de Lonlay (1808 ? - 1855) Un authentique gentil-homme d'extraction

C'est le fils d'Antoine François de Lonlay, ancien seigneur de Monnaie et propriétaire du château des Belles-Ruries. Les de Lonlay font partie de la vieille noblesse : une famille d'écuyers de pères en fils depuis 1553, comme en témoigne la généalogie fournie par Antoine François en 1772 afin de bénéficier d'un privilège exorbitant réservé à cette époque au sang bleu : l'exemption de taille. Apparemment la Révolution n'a pas entamé le patrimoine-confiance de cette grande famille noble implantée dans la commune depuis la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un phénomène que l'on constate un peu partout en Touraine où les aristocrates, malgré « le ménage révolutionnaire », occupent encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle les principales fonctions de la vie politique. Les tourangeaux conservent implicitement des sentiments de ferveur monarchique.

Né à Fort-Saint-Pierre dans l'île de la Martinique en 1767, le jeune Antoine-Marie-Adrien n'a que trois ans lorsque sa famille, revenue des Amériques, s'installe à Monnaie malgré des origines normandes. Une jeunesse discrète et un début de carrière dans l'armée si l'on se

réfère aux recherches de Madame Janine Labussière, spécialiste des grands notables du Premier Empire. Elle souligne effectivement qu'« *on ne sait presque rien des premières décennies de la vie d'Adrien de Lonlay; il a été officier d'infanterie, a quitté l'armée à une date inconnue* ». Le jeune homme épouse la fille d'un notable de Langeais, Mademoiselle Falloux, dont il n'a pas d'enfant. Le couple, connu pour sa charité, vit très simplement dans sa propriété des Belles-Ruries.

À quelle date devient-il Maire de Monnaie ? Les sources consultées divergent sur ce point. Dès 1801 comme l'indique l'incontournable Carré de Busserolles, ou en 1808 comme le signale la liste figurant dans la grande salle de la Mairie de Monnaie ? La perte des registres de délibérations municipales pour cette période ne nous permet pas, pour l'instant, de le savoir. Une certitude cependant : **Adrien de Lonlay** exerce ses fonctions jusqu'à son décès intervenu le 20 juillet 1855. Un mandat qui a duré près de 48 ans, comme le confirme d'ailleurs l'épithète gravée sur sa pierre tombale. Un véritable exploit quand on connaît les turbulences politiques de cette période. Monsieur le maire, qui en a vu de « toutes les couleurs », semble avoir traversé sans encombres apparents les différents régimes qui se sont succédés à la tête de la France. Lors de ses obsèques, le comte de Flavigny, autre châtelain de Monnaie et membre du Conseil municipal, ne manque pas de saluer cette longue et exceptionnelle carrière : « *Empire, Monarchie, République, suffrage universel ou restreint, quelque soit le régime, toujours l'administration de sa commune vient comme d'elle-même se placer entre ses mains* ».

À chaque changement de régime, M. le maire et l'ensemble du Conseil municipal doivent cependant mettre en sour-

Avec l'installation de l'Empire, l'élection des maires est supprimée. Elle sera néanmoins rétablie par intermittence lors des périodes de tensions (Révolution de 1848, Commune de Paris en 1871) ou des changements de régime (Cent Jours). Puis définitivement adoptée à partir de 1882, sous la III<sup>e</sup> République, avec cependant une restriction : le suffrage est indirect et seuls les conseillers municipaux participent à cette élection.

dine leur propre sensibilité politique, faire acte d'allégeance aux nouvelles autorités... et changer la couleur de



Un maire sous l'Empire, l'écharpe est une ceinture bleue. Musée Carnavalet, Paris

l'écharpe (bleue sous l'Empire) quand revient la monarchie (qui impose le blanc, couleur royale) ! N'oublions pas que le maire est alors nommé par le pouvoir central qui en attend obéissance et dévouement. Même si la Monarchie de Juillet décide, par la loi du 21 mars 1831, que les conseils municipaux seront élus par les contribuables les plus imposés, elle maintient la nomination du maire, choisi parmi les membres du Conseil.

Adrien de Lonlay prend donc ses fonctions à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, sous le Premier Empire installé par Napoléon Bonaparte en 1804. Il semble toutefois que notre aristocrate ait marqué assez peu d'empressement à flatter le régime impérial. Malgré tout, lorsque le

1<sup>er</sup> mai 1813, M. le Maire de Monnaie choisit comme nouvel adjoint M. Désiré Piedor, ce dernier, comme tout membre de la municipalité, doit prêter « *serment d'obéissance aux lois du gouvernement et de fidélité à sa majesté l'Empereur, roy d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur...* ».

En 1815, c'est le retour de la Royauté. Louis XVIII monte sur le trône de France. Commence alors la Restauration. La municipalité de Monnaie se doit de participer aux fêtes de la monarchie. Ainsi le 23 avril 1821, le Conseil municipal décide de fêter dignement le baptême de son altesse royale, Monseigneur le duc de Bordeaux. L'enfant est le fils posthume du duc de Berry, héritier du trône de France, assassiné en 1820. Sa naissance est donc l'espoir, pour les Légitimistes, de voir se perpétuer la dynastie des Bourbons. La cérémonie doit avoir lieu le 1<sup>er</sup> mai. À Monnaie, ce jour est décrété jour solennel, et le desservant de la paroisse est appelé à célébrer une messe d'action de grâce. Une somme de 120 francs est même allouée par la Municipalité pour marquer l'événement. Elle sera employée en réjouissances : danses, feu de joie, distribution d'un poinçon de vin et de 200 livres de pain aux indigents. En juin 1825, la Municipalité accepte de participer financièrement aux fêtes du sacre de Charles X qui vient de monter sur le trône, en distribuant du vin et du pain aux pauvres et en rétribuant un ménestrier pour faire danser la population.

Surviennent les Trois Glorieuses. La Révolution de 1830 renverse Charles X et met en place une monarchie constitutionnelle : la Monarchie de Juillet. Le Conseil municipal de Monnaie organise deux ans plus tard une fête pour célébrer l'anniversaire de ces jours mémorables avec danses publiques, distribution de vin et feu de joie allumé à la tombée de la nuit. Durant le règne de Louis-Philippe, la commune de Monnaie participe d'ailleurs régulièrement à la Fête du Roy.

En 1848 éclate la Révolution qui chasse le dernier souverain et instaure la République. La « gueuse » qui s'installe n'effraie pas la Municipalité de Monnaie qui prévoit même un budget spécial pour financer la plantation d'un arbre de la Liberté et des distributions lors de la fête de la promulgation de la Constitution...

Trois ans plus tard, Louis-Napoléon Bonaparte provoque le coup d'Etat du 2 décembre 1851 et s'empresse de rétablir l'Empire, approuvé par plébiscite... Adrien de Lonlay est toujours fidèle au poste ! Le Conseil municipal décide d'acheter en septembre 1852 une bannière en soie pour la réception du Prince Président à Tours, avec l'inscription « Vive Louis Napoléon ». Il se propose

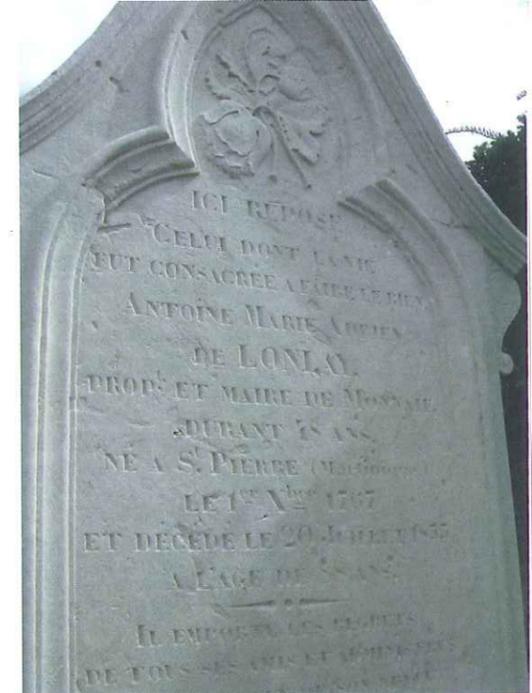
aussi d'acquérir un buste en plâtre du Président qui doit être placé dans la grande salle de la Mairie. Enfin, il s'associe à la proclamation de l'Empire qui a lieu solennellement à Monnaie en décembre 1852 : « *L'an 1852 le dimanche 5 décembre, heure de midi, M. de Lonlay Adrien, maire de la commune de Monnaie... s'est avancé sur la place publique et après un roulement de tambour, devant la population entière qui sortait de l'office divin, a proclamé l'Empire en ces termes : Proclamation de l'Empire, Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale Empereur des Français...* »

Ce jour là, M. le Maire prononce un discours donnant les résultats du plébiscite organisé quelques jours plus tôt, puis s'écrie « Vive l'Empereur ». Quelques semaines plus tard, les Conseillers municipaux de Monnaie prêtent serment de fidélité à Napoléon III, et lui adressent en janvier 1853 leurs félicitations pour son mariage avec Eugénie de Montijo, précisant qu'« *ils espèrent que la dynastie perpétuée continuera à faire le bonheur de la France* ».

La longévité politique d'Adrien de Lonlay est incontestablement liée à la grande notoriété dont il jouit au niveau régional. A la fonction de maire de Monnaie, s'ajoute en 1813 une autre responsabilité : la présidence de l'assemblée du canton de Vouvray. Mais la pérennité de son exercice doit certainement beaucoup à la très grande réserve caractérisant l'expression de ses opinions, comme le souligne Madame Labussière : « *Les notices administratives auxquelles il doit répondre sont d'une désespérante sécheresse; seule sa fortune lui arrache une réaction : "J'étais avant la Révolution le plus gros propriétaire de la Commune de Monnaie et je le suis encore aujourd'hui" (12 août 1809)* ». En l'an XII, il occupe le trente-quatrième rang des plus imposés d'Indre-et-Loire avec une contribution s'élevant à 1368 F, et en 1810, ses revenus sont estimés à 12000 f. Outre le château des Belles-Ruries, il possède un hôtel à Tours où il passe la mauvaise saison, ainsi que des terres dans l'Orne, région d'où la famille est originaire.

Adrien de Lonlay décède à Monnaie en juillet 1855, à l'âge de 88 ans. Il est inhumé dans le cimetière de la commune. Au dessus de sa sépulture, élégante et sobre, on peut encore lire, gravée dans la pierre moussue, cette belle épithète : (photo ci-après)

« *Ici repose celui dont la vie fut consacrée à faire le bien, Antoine-Marie-Adrien de Lonlay, propriétaire et maire de Monnaie durant 48 ans...* »



La tombe d'Antoine Marie Adrien de Lonlay au cimetière de Monnaie.

### René Adrien de Russon 1855-1868

L'héritier et successeur

C'est le neveu et l'héritier d'Adrien de Lonlay, tant sur le plan patrimonial que politique. Déjà membre du Conseil municipal depuis 1852, il succède à son oncle en tant que maire de Monnaie le 16 septembre 1855. Notons que sous le Second Empire, les maires sont toujours nommés par l'Etat, et de surcroît pas forcément choisis au sein du Conseil municipal, ce qui n'a pas contribué à leur popularité. Adrien de Russon conserve cette fonction jusqu'en janvier 1868, date à laquelle il présente sa démission. Un mandat de treize ans, nettement plus court que celui de son prédécesseur et sur lequel nous avons peu de renseignements.

Comment expliquer ce départ ? Que s'est-il passé ? Le registre de délibérations du Conseil municipal est peu explicite sur le sujet. Il semblerait qu'il y ait eu un problème lors des élections qui s'étaient déroulées à cette date : le garde-champêtre, chargé de distribuer les bulletins des candidats n'aurait pas respecté une stricte neutralité... Toujours est-il que c'est l'adjoint, Monsieur Bénardeau, médecin de la commune, qui remplace Adrien de Russon et assure les fonctions de maire par interim jusqu'aux prochaines municipales qui ont lieu le 7 août 1870. C'est un certain **Lebreton** qui est choisi et nommé maire le 30 septembre 1870.

René Adrien de Russon décède un peu plus tard chez son frère, au château de Bonnezeaux, commune de Thouarcé, le 12 janvier 1871, donc trois ans après avoir quitté son fauteuil de maire. Marié à Madame Marie Aurélie Huard le 15 juillet 1854, il ne laisse pas d'enfants, mais avant de mourir, il a pris la précaution de déposer un testament chez un notaire d'Angers le 16 septembre 1870.

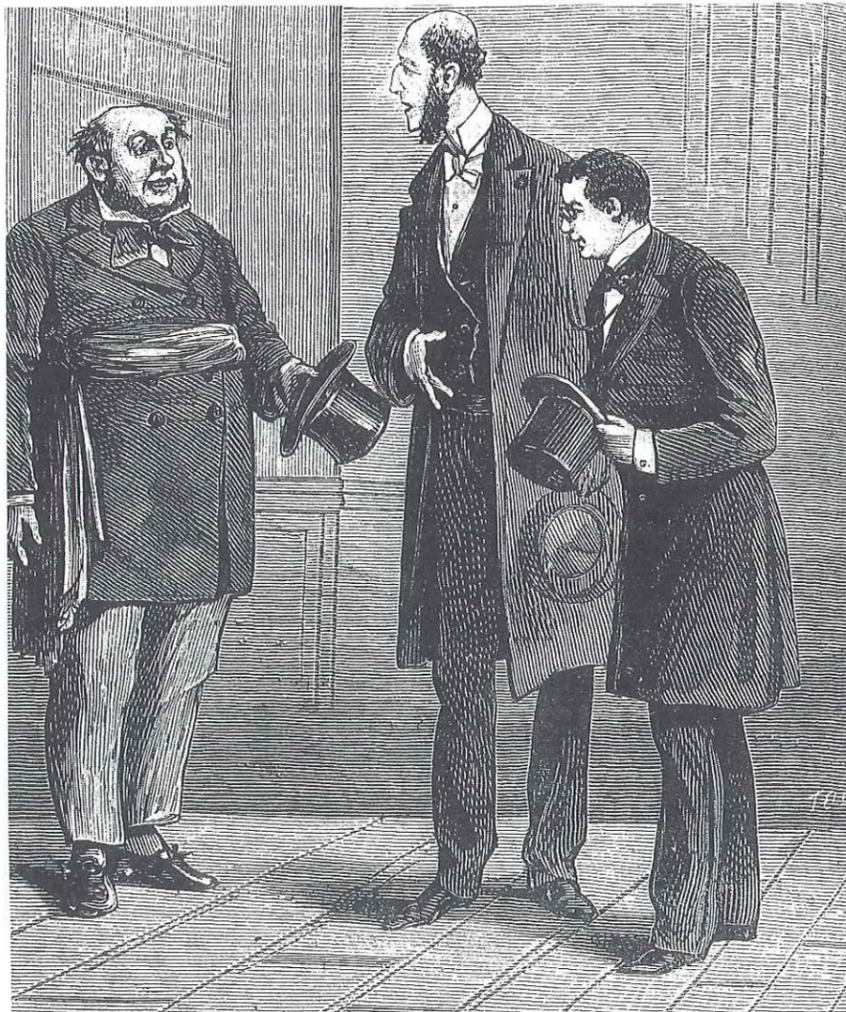
(1) En fait il y en a eu 4, mais le quatrième, un certain Lebreton, n'a exercé ses fonctions que de façon très éphémère, de septembre 1870 à janvier 1871, comme nous le verrons plus loin. Monnaie a compté aussi un maire par intérim de 1868 à 1870, suite à la démission d'A. de Russon.

En voici les premières lignes : «Aujourd'hui 16 septembre 1870, prévoyant l'invasion prochaine des Prussiens, sain de corps et d'esprit, j'ai résolu de consigner ci-dessous mes dernières volontés...». Rappelons le contexte.

Depuis six mois la France est en guerre contre la Prusse. Suite au désastre de Sedan, les Allemands envahissent notre territoire et l'ennemi est aux portes de la Touraine. M. de Russon a certainement préféré s'éloigner et rejoindre sa famille dans le Maine-et-Loire... Belle intuition puisque quatre jours plus tard l'armée prussienne établit son QG sur ses terres, précisément au château des Belles Ruries. La grande bâtisse se retrouve ainsi au cœur de la fameuse bataille de Monnaie le 20 décembre 1870. Elle sert même d'ambulance à l'ennemi. Le docteur Pasquier, venu le 22 décembre y porter des vivres et des instruments de chirurgie, trouve le château dévasté et plein de blessés, prussiens pour la plu-

part, et abandonnés par leurs compatriotes. Monsieur de Russon ne reviendra jamais à Monnaie, puisqu'il décède 3 semaines plus tard, léguant ses biens aux enfants de son frère, René Gabriel de Russon. Une belle fortune foncière, composée du château et de nombreuses fermes sur Monnaie, un moulin, des bois, le tout s'étendant sur 528 ha et évalué à 720.644 F (1). Madame de Russon, sa femme, conserve cependant l'usufruit de ces propriétés jusqu'à son décès survenu le 30 octobre 1912 à Paris.

(1) Parmi les biens fonciers énumérés : le château des Belles Ruries, la ferme de la Basse Cour, le bordage de la Gaubertelle, le lieu de la Farinière, la ferme de la Coulonnière, la ferme des Champs et de Moquesouris, la ferme de Nérét, le Moulin de Madère, la ferme du Haut Madère, le clos de la vigne de la Porcherie et plusieurs closiers, 15 coupes de bois taillis sur Monnaie et Nouzilly...



À travers cette gravure du XIX<sup>e</sup> siècle, comment ne pas imaginer René-Adrien de Russon dans son habit de maire ?

### Alfred Tiphaine 1871-1911 Le Républicain convaincu

Alfred Tiphaine a été une grande personnalité à la fin du siècle dernier, tout d'abord à Monnaie puisqu'il est resté pendant 40 ans maire de la commune, mais aussi au niveau régional où il cumule aussi les fonctions : conseiller général du canton de Vouvray, il devient en 1893 président du Conseil général d'Indre-et-Loire en remplacement du sénateur Guinot, décédé. Il sera réélu à ce poste en 1898, puis en 1902. Il a été également Président du Comice agricole populaire de l'arrondissement de Tours, et surtout Député d'Indre-et-Loire de 1891 à 1906.

Claude Delage

### À suivre (dans le prochain écho de Monnaie) Les mandats d'Alfred Tiphaine et les maires de 1911 à nos jours.

(Un article de l'Echo de Monnaie publié en 1985 a déjà été consacré à Alfred Tiphaine).

Bibliographie :  
Archives Municipales de Monnaie  
Registres de Délibération du Conseil municipal.

Archives Historiques d'Indre-et-Loire.

Jocelyne George : Histoire des maires 1789-1939 Terres de France (Plon 1989).

M. Aguhlon, L. Girard, J.L. Robert, W. Serman : Les maires de France du Consulat à nos jours (Publications de la Sorbonne 1986).

Albert Babeau : Le village sous l'Ancien Régime (Librairie Perrin, Paris 1915 - 5<sup>ème</sup> édition).

Jeanine Labussière : Grands notables du Premier Empire n°8 Loir-et-Cher, Indre-et-Loire (CNRS 1982).

Les maires de Tours du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles. Histoire et généalogie, Château de Tours (Exposition réalisée par le Centre Généalogique de Touraine, 1987).

**DÉCORS À LA CHAUX**  
Enduits • Patines • Éponge  
**REVÊTEMENTS SOLS ET MURS**  
Parquets flottants

42, rue Nationale - 37380 MONNAIE  
06 61 85 06 29 - 02 47 44 90 40

**Impression offset et numérique**

11 et 13 rue des Cordeliers  
37000 TOURS  
Tél. 02 47 66 64 10  
Fax 02 47 64 16 99

La Feuillée - 37380 MONNAIE  
Tél./Fax : 02 47 56 47 06 - Port. : 06 74 99 05 32

Pour toutes vos plantations d'arbres fruitiers et d'ornement, rosiers, plantes annuelles et vivaces.  
Dallages, muret, rocailles.  
Création d'espaces verts, contrats d'entretien.



Terrassement de jardin, chemin d'accès, / clôtures, arrosage automatique, etc...

### Pensez à Jean-Claude FREULON

ARTISAN PAYSAGISTE

depuis plus de 25 ans

Entreprise : "La Thieillerie"  
à NEUVILLE-sur-Brenne  
Tél. 06 07 09 18 22

Bureau : "Le Ruau"  
18, rue Blaise-Pascal  
37110 CHÂTEAU-RENAULT  
Tél. 02 47 29 67 64  
Fax 02 47 56 85 35

### Au Gré du Vent

Poteries - Art de la Table - Décoration

17, rue Marceau - TOURS

02 47 20 76 38

Vente également à l'atelier-magasin

22, rue Nationale - MONNAIE

02 47 56 11 59



### Institut de Beauté Les Ephélides

Céline vous accueille  
du lundi au samedi  
(le lundi uniquement sur rendez-vous)

32 bis, rue Nationale - Monnaie  
Tél. 02 47 56 32 26